

ou pas, nous devrions surveiller de près ce qui se passe. J'ignore si on a fait pareille étude. Le premier ministre aurait dit que si on possède quelque chose dont on ne se sert pas et dont on n'a pas besoin, mieux vaut le vendre contre argent comptant. C'est peut-être vrai; si oui, où sont les faits et les chiffres à l'appui de cette affirmation! Les autorités américaines ont-elles les faits? Ce sont les seules qui aient fait un relevé, à part M. Kierans qui a dirigé l'étude sur le détournement des eaux qui se déversent dans la baie d'Hudson. Qu'est devenue cette étude? Le Parlement du Canada devrait savoir ces choses, pour éviter les erreurs attribuables à des ambiguïtés ou à des lacunes. Je doute fort qu'un ministre canadien agisse par inconscience, mais la chose est toujours possible. Nous ne voulons pas que notre eau soit dérivée en catimini à travers la frontière pour approvisionner les villes et les villages qui pourraient grandir dans la région.

• (5.30 p.m.)

Si nous commençons à fournir de l'eau à une région donnée, pour la consommation d'eau potable, l'industrie ou la création de stations estivales, on s'attendra que nous continuions de le faire et nous subirons une contrainte morale. C'est là, à mon avis, un facteur important. Il est tout à fait ridicule de parler de 10 ou 20 ans. Le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) a exposé la chose à la Chambre avec beaucoup de discernement. J'estime que le cabinet commettrait une grave erreur s'il ne songeait pas sérieusement à la gestion de l'eau, à sa pollution et à sa qualité. Il existe une différence, il y a pas l'ombre d'un doute. Comme je l'ai signalé, les eaux du Columbia ont servi à trois fins: utilisées comme eaux potables, elles ont d'abord servi comme source d'énergie, ensuite pour la création d'un lac artificiel et enfin pour l'irrigation de milliers d'acres pour les rendre productives. Elles ont donc été d'une énorme valeur économique pour cette région.

À mon avis, le Parlement devrait réfléchir à cet amendement. J'exhorte le gouvernement à tenir compte de sa portée. Nous avons beaucoup de chance qu'on ait signalé la différence entre la gestion de l'eau et la qualité de l'eau. Pour la gestion, nous savons qu'aujourd'hui l'Ontario construit des barrages en vue de créer des lacs artificiels, grâce à des mesures législatives provinciales sur les ressources en eau. Dans la région des lacs Kawartha on construit des barrages en vue d'aménager des lacs artificiels. Songeons aux modifications de

base qui devront être apportées. Il ne s'agira pas uniquement de gestion des eaux mais aussi de leur qualité, car bien des régions autrefois exploitées pour leurs forêts et terres agricoles se transforment maintenant en stations estivales. Aussi, nous devons être reconnaissants au député de Halifax-East Hants de nous avoir signalé la différence entre la gestion et la qualité des eaux.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je ne puis concevoir qu'un député s'oppose à l'un ou l'autre des deux amendements présentement à l'étude, dont l'un se lit en partie comme il suit:

La présente loi ne doit pas s'interpréter comme autorisant à conclure un traité ou une convention portant sur l'exportation des ressources en eau du Canada, et aucun traité, aucune convention ni aucun accord portant sur cette exportation ne sera obligatoire à moins d'une autorisation du Parlement du Canada.

Cela suppose, monsieur l'Orateur, comme l'ont mentionné mes préopinants qu'advenant une demande ou une décision d'un gouvernement de vouloir détourner certains cours d'eau en vue d'exporter de l'eau à l'étranger—soit, en ce qui nous concerne, aux États-Unis—le Parlement canadien seul approuverait cette loi.

Je voudrais, à ce stade, ouvrir une parenthèse. Le Parlement canadien doit avoir la souveraineté nécessaire pour autoriser pareil détournement des eaux vers les États-Unis, mais il ne faut pas oublier que les provinces ont également des droits sur les cours d'eau qui se trouvent sur leur territoire. Je ne puis m'empêcher de penser à un projet de loi présenté il y a quelques années et auquel a fait allusion cet après-midi l'honorable député de Timiskaming (M. Peters), savoir celui qui visait au détournement des eaux de la rivière Harricana vers les Grands lacs et, partant, vers les États-Unis.

Monsieur l'Orateur, on sait que ces eaux, qui traversent presque totalement la province de Québec, se jettent dans la baie James, vis-à-vis la province d'Ontario. Étant donné que ces détournements d'eaux concernent deux provinces, celles-ci devraient être consultées avant de détourner les cours d'eau.

Je suis donc d'avis—comme le bill l'indique d'ailleurs,—que les provinces devraient être consultées, avant que soient effectués des détournements d'eaux de cette nature.